

MALGRÉ LA VIE

Tu peux, comme une épave emportée au courant,
Rire de ta douleur ou railler en pleurant.
Sarcasmes vides, larmes vaines !
Prodigue, si tu veux, ces efforts superflus.
Même en te révoltant, tu ne t'appartiens plus :
C'est mon sang qui bat dans tes veines.

Lorsque, ainsi défaillante en des bras refermés,
On a parlé tout bas à mots lents et pâmés ;
Bravant la mort, sauvant la honte,
Iorsqu'on est descendu et qu'on vécat un jour
Au fond de ce tombeau qui s'appelle l'amour,
Et d'où, pâ issante on remonte,

Alors, et désormais, quoi qu'on fasse ici-bas,
Ne pouvant oublier, on ne guérira pas.
Le bruit des fêtes est un leurre.
Le baiser vous laissa sa brûlure de feu,
Et, jusque dans la paix où l'on croit prier Dieu,
La brûlure de feu demeure.

Ris : ton rire est sans joie, et tu t'y prends trop tard.
Rêve : au fond de ton rêve errera mon regard.
Pleure : tes larmes te font miègne.
Souffre : ta douleur m'aime, et ton cœur me revient.
Cherche : le monde est grand, — tu n'y trouveras rien
Qui t'exalte ou qui te soutienne

Vis donc ! La vie est courte, et le mal est profond.
Je ne suis pas jaloux des vains efforts que font
Ton désespoir et ton envie.
Les ans peuvent venir : nul ne t'aura jamais.
Tout, jusqu'à ta colère, est à moi désormais :
Tu m'appartiens malgré la vie.

Charles Vister



LA TERRE PATERNELLE

(Suite)



U'y a-t-il pour votre service ?
demanda le notaire.

— Nous sommes venus,
répondit Chauvin, nous donner
à notre garçon que voilà
et passer l'acte de donation.

— Ah ! dit le notaire, en
s'efforçant de faire l'agréable
et lorgnant Marguerite
du coin de l'œil, je croyais
que c'était pour le contrat
de mariage de mam'selle.

Marguerite baissa la tête en rougissant ; tous
les autres se mirent à rire.

— Eh bien, mam'selle, reprit le notaire, quand
vous serez prête, je serai à vos ordres pour passer
votre contrat de mariage ; en attendant, faisons
notre acte de donation.

Tout en parlant ainsi, le notaire avait pris une
feuille de papier et y avait imprimé du pouce une
large marge, puis, après avoir taillé sa plume, il la
plongea dans l'encrier et commença :

« Pardevant les notaires publics, etc., etc.

« Furent présent : J.-Bte. Chauvin, ancien culti-
vateur, etc., Joseph Le Roi, son épouse, etc.

« Lesquels ont fait donation pure, simple, irré-
vocable, et en meilleure forme que donation puisse
se faire et valoir, à J.-B. Chauvin, leur fils aîné,
présent et acceptant, etc., d'une terre sise en la
paroisse du Sault-au-Récollet, sur la rivière des
Prairies, etc., bornée en front par le chemin du
roi ; derrière, par le *tréquarez* des terres de la côte
Saint-Michel ; du côté nord est, à Alexis Lavigne,
et à l'ouest à Joseph Sicard ; avec une maison en
pierre, grange, écurie et autres bâtisses sus-érigées,
etc., etc.

« Cette donation ainsi faite pour les articles de
rente et pension viagères qui en suivent, savoir :

Le notaire s'arrêta un moment et dit à Chauvin
qu'il allait écrire les conditions à mesure qu'il les
lui dicterait.

« 600 lbs en argent.

« 24 minots de blé froment, bon, sec, net, loyal
marchand.

« 24 minots d'avoine.

« 20 minots d'orge.

« 12 minots de pois.

« 200 bottes de foin.

« 15 cordes de bois d'érable, livrées à la porte
du donateur, sciées et fendues.

« Le donataire fournira aux donateurs quatre
mères moutonnes et le bélier, lesquels seront ton-
surés aux frais du donataire.

« 12 douzaine d'œufs.

« 12 livres de bon tabac canadien, en torquettes.

« Une vache laitière.

« Deux . . . »

— Pardon, monsieur, interrompit le père Chau-
vin, vous dites seulement : une vache laitière ;
mais je vous ai dit qu'en cas de mort nous sommes
convenus, mon fils et moi, qu'il la remplacerait par
une autre.

— C'est juste, dit le notaire, nous allons ajouter
cela.

« Une vache laitière qui ne meurt point. »

— Bon, c'est cela, dirent les assistants . . .

« Deux valtes de rhum.

« Trois gallons de bon vin blanc. »

Ici le notaire passa la langue à plusieurs reprises
sur ses lèvres.

« Un cochon gras, pesant au moins 200 lbs.

« Un . . . »

— Mais, papa, interrompit le garçon, voyez donc,
la rente est déjà si forte ! mettez donc un cochon
maigre ; il ne vous en coûtera pas beaucoup à vous
pour l'engraisser.

— Non, dit le père, nous sommes convenus d'un
cochon gras, tenons-nous en à nos conventions.

Là-dessus, longue discussion entre eux, à la-
quelle tous les assistants prirent part. A la fin, le
notaire parut comme illuminé d'une idée subite :

— Tenez, s'écria-t-il, je m'en vais vous mettre
d'accord ; vous, père Chauvin, vous exigez un
cochon gras ; vous, le fils, vous trouvez que c'est
trop fort ; hé bien, mettons : un cochon raison-
nable.

— C'est cela, dirent ensemble tous les assistants.
En même temps, un éclat de rire, mais étouffé
presque aussitôt, fit tourner tous les yeux du côté
de Marguerite, qui, depuis longtemps, faisait tous
ses efforts pour se contenir.

Le notaire la regarda, en fronçant légèrement les
sourcils.

— Mam'selle, dit-il, pourrai-je savoir le sujet
de . . . ?

— Chut ! Margherite, dit le père . . .

Vinrent ensuite les clauses importantes de l'in-
compatibilité d'humeur, du pot et ordinaire, du
cheval et de la voiture, en santé et en maladie,
et puis, à la fin, l'enterrement des donateurs quand
il plairait à Dieu de les rappeler de ce monde.

Nous ferons grâce à nos lecteurs du reste des
charges, clauses et conditions de ce contrat, les-
quelles furent de nouveau longuement débattues et
qui en prolongèrent la durée bien avant dans l'a-
près-midi. Aussi, ce ne fut pas sans une satisfac-
tion générale que le notaire annonça qu'il allait en
faire la lecture.

La lecture finie, le père, la mère et leur garçon
touchèrent la plume en même temps que le notaire
en traçait trois croix entre leurs noms et prénoms,
lesquelles devaient compter comme leurs signa-
tures ; puis le notaire signa lui-même son nom, en
l'enlaçant d'un tournoyant paraphe, et procéda de
suite à l'opération importante de mentionner les
renvois et compter les mots rayés.

— Un . . . deux . . . trois . . . quatre . . . Seize
renvois en marge bons.

— Un . . . deux . . . trois . . . quatre . . . Qua-
rante-deux mots rayés et huit barbeaux sont nuls.

— Là, dit le notaire, voilà qui est fini. Il n'y
a que mam'selle qui ne signe pas ; mais je l'at-
tends à son contrat de mariage ; on verra si elle
rira alors autant qu'elle le fait maintenant.

Après avoir tiré sa bourse et payé le coût de
l'acte selon le nouveau tarif publié à la porte

de l'église, le père Chauvin et tous les invités ga-
gnèrent leurs voitures et se mirent en route.

V

LA DONATION (suite)

Les discussions qui avaient eu lieu chez le no-
taire, pendant la passation de l'acte, avait été si
fréquentes et si prolongées, que, comme nous l'a-
vons déjà dit, le jour était près de finir lorsque
Chauvin et ses amis arrivèrent chez lui. Il les
retint tous à passer le reste du jour et la soirée
avec lui ; on y convia même, suivant l'usage en
pareille circonstance, d'autres voisins et amis, et
tous ensemble félicitèrent le père et le fils sur l'acte
qu'ils venaient de conclure ; et ce jour fut joyeu-
sement terminé par un abondant repas où les ta-
lents culinaires de la mère Chauvin et de sa fille
se firent remarquer.

Cependant, tous les convives de Chauvin n'en-
visageaient pas du même œil la démarche qu'il ve-
nait de faire. Quelques-uns trouvaient le fils
très bien avantage, et portaient même la sollici-
tude paternelle jusqu'à entrevoir la possibilité
d'une alliance très prochaine entre l'heureux do-
nataire et l'une de leurs filles. D'autres, au con-
traire, doutaient beaucoup de l'heureux résultat
que devait opérer ce changement survenu dans la
direction des affaires de cette famille. Ils disaient
même dans leur langage naïf et expressif que le
fils s'était *enfargé* ; qu'un des moindres défauts de
la donation était d'être trop forte ; et qu'avec le
peu d'aptitude qu'on connaissait au fils, il ne
pourrait supporter un pareil fardeau, *et n'en res-
oudrait jamais*.

Ce n'était plus, en effet, le père qui gouvernait
alors ; il n'était plus chef que de nom. Le fils
seul avait les affaires. Pendant quelque temps, le
père lui vint en aide par ses avis et ses conseils ;
puis, quand il le jugea assez fort, il le laissa mar-
cher seul. Mais on ne fut pas longtemps sans
s'apercevoir de grands changements dans cette fa-
mille naguère si étroitement unie. Ce n'étaient
plus ces rapports familiaux et intimes entre le père
et le fils, mais une certaine réserve, de la froideur,
de la défiance même, que l'on surprenait entre
eux ; c'étaient alors le créancier et le débiteur qui
s'observaient mutuellement. Le père, sachant que
la pension était forte, était en proie à une vive
inquiétude de savoir si elle lui serait exactement
payée ; le fils, de son côté, tâchait de deviner, à
l'air de son père, s'il n'aurait pas en lui un créan-
cier dur et exigeant. Cependant tout alla passa-
blement bien la première et la seconde année. Les
articles de la pension furent assez exactement payés
à leurs diverses échéances ; même le cochon rai-
sonnable fut ponctuellement délivré en nature au
temps fixé ; la vache qui ne meurt point conti-
nuait de se porter à merveille, et à faire réguliè-
rement ses devoirs de laitière et d'épouse ; mais
bientôt quelque retard dans la livraison de cer-
tains items, causé par la mauvaise récolte et une
gêne temporaire amena quelques observations de
la part du père. Le fils répliqua ; quelques mots
un peu brusques furent échangés de part et d'autre ;
le père se plaignit de la mauvaise qualité des
articles : que le pot et ordinaire n'était point
tel que convenu ; que les chevaux étaient tou-
jours occupés quand il voulait s'en servir, etc.
D'une parole à une autre, les choses s'aigrirent, et
la guerre éclata. Le père, invoquant la clause de
l'incompatibilité d'humeur, déclara formellement
s'en prévaloir et vouloir aller loger ailleurs. La
mère et les amis communs tentèrent, mais inutile-
ment, de lui faire révoquer sa résolution. Il partit
avec sa femme et Marguerite, abandonnant la terre
paternelle entre les mains de son fils. Les choses,
loin de s'améliorer par ce brusque départ, n'en
allaient que plus mal. Le fils, débarrassé de la
surveillance paternelle, qui lui était à charge de-
puis longtemps, ne sut profiter des ressources qu'il
avait en main, et négligea entièrement les tra-
vaux de la terre. La rente en souffrit cruellement,
et le père se vit restreint au plus strict nécessaire,
qu'il arrachait avec la plus grande peine de son
fils, qui ne le lui abandonnait que comme à titre de
don gratuit ; il en vint même à porter une main
tremblante et presque sacrilège sur le vieux coffre,